

Mission permanente du Kenya auprès des Nations Unies

Mission permanente de l'Irlande auprès des Nations Unies

Le 26 juillet 2015

Votre Excellence,

Nous avons le plaisir de vous partager, comme promis, l'avant-projet révisé de document final du Sommet des Nations Unies en vue de l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015.

Cet avant-projet, que nous considérons comme l'avant-projet pour adoption par les Chefs d'Etats et de Gouvernements prend en compte la grande variété de points de vues exprimés lors des négociations la semaine dernière sur l'avant-projet que nous avons diffusé le 8 Juillet. Nous vous le transmettons et espérons qu'il pourra fournir une base pour un accord lors de la prochaine session de négociation qui commence demain (Lundi) et se termine le vendredi 31 juillet.

Etant donné que la réunion de demain ne commencera pas avant 15h, nous vous demandons de mettre la matinée à profit pour étudier l'avant-projet et interagir avec d'autres délégations en préparation de la reprise de nos discussions. Etant donné que les positions des délégations sur les points de discordance dans ces négociations sont largement connues à cette étape, nous découragerons les déclarations d'ordre général lors de la session de cette semaine. Nous avons l'intention de rester fermement concentré sur le travail textuel et la finalisation du document d'avant-projet.

Nous espérons que les arrangements entre groupes pourront être le plus possible utilisés afin d'articuler les positions des Etats membres sur le document joint. Les coordinateurs de groupes auront un rôle particulier à jouer. Afin de gérer au mieux le temps, nous suggérons que toute proposition de révision de langage passe par eux.

La session de demain après-midi portera sur le préambule/la déclaration. Mardi et Mercredi, nous continuerons sur les autres sections du document. Nous chercherons à obtenir un accord du referendum sur les différentes composantes au fur et à mesure.

Afin de nous aider à terminer dans les délais, nous prévoyons un certain nombre de sessions informelles-informelles en soirée cette semaine. Nous tenons à développer une collaboration interactive informelle sur le texte et utiliserons les sessions en soirée à cet effet. Nous prévoyons de tenir la première de ces sessions demain de 18h à 21h (Lundi). Une autre devrait certainement suivre mercredi soir. Plus de détails vous seront transmis durant notre session de demain après-midi.

Nous espérons poursuivre nos échanges constructifs et productifs cette semaine et arriver à un résultat vendredi 31 juillet.

Nous vous prions d'agréer, votre Excellence, l'expression de notre plus haute considération.

**Macharia Kamau**

Représentant permanent de la Mission  
permanente de la République du Kenya  
auprès des Nations Unies

**David Donoghue**

Représentant permanent de la Mission  
permanente de la République d'Irlande  
auprès des Nations Unies

Tous les Représentants permanents et  
Observateurs permanents auprès des Nations Unies  
New York

**TRANSFORMER NOTRE MONDE:**  
**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT**  
**DURABLE D'ICI 2030**

**Document final du**  
**Sommet des Nations Unies**  
**en vue de l'adoption du**  
**Programme de développement pour**  
**l'après-2015: avant-projet pour adoption**

## ***Préambule***

Le présent programme est un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité, qui cherche également à consolider la paix universelle dans une plus grande liberté. Tous les pays et toutes les parties concernées mettront en œuvre ce Programme centré sur les populations, dans le cadre d'un partenariat collaboratif. Nous sommes résolus à libérer l'humanité au sein de cette génération de la tyrannie de la pauvreté et du besoin et à guérir et sécuriser notre planète pour les générations présentes et futures. Nous sommes déterminés à prendre les mesures courageuses nécessaires qui sont plus que nécessaires pour réorienter le monde vers une voie pérenne et résiliente. Au moment où nous embarquons pour ce périple collectif, nous faisons la promesse que personne ne sera laissé de côté.

Les 17 Objectifs de Développement Durable et 169 cibles que nous annonçons aujourd'hui démontrent l'envergure et l'ambition de ce nouveau Programme. L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions et l'élimination de la faim reste le plus grand défis auquel notre monde fait face aujourd'hui. Ces objectifs et cibles sont intégrés et indivisibles et équilibrent les trois dimensions du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Ils cherchent à atteindre la réalisation des droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des toutes les femmes et les filles.

Les Objectifs et cibles reposent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et cherchent à parachever leur travail incomplet. Nous reconnaissons que le développement durable et la paix se renforcent mutuellement.

Les Objectifs et cibles stimuleront les mesures prises au cours des quinze prochaines années dans les domaines ci-après qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète.

## **Les populations**

Nous voulons nous assurer que chaque être humain puisse réaliser son plein potentiel. Nous voulons mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions ; éradiquer la faim et la malnutrition ; assurer la sécurité alimentaire ; promouvoir la dignité humaine ; combattre les inégalités dans chaque pays et entre les pays ; parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; garantir une éducation de qualité, l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi qu'une vie saine pour tous ; assurer l'accès égale aux ressources naturelles, un environnement sain et le bien-être pour tous et sécuriser la participation de toutes les populations et tous les groupes, y compris les enfants, les personnes en situations de handicap, les migrants et les peuples autochtones dans la réalisation des Objectifs et cibles.

## **La planète**

Nous devons respecter et sauvegarder notre foyer commun. Nous voulons protéger la planète pour qu'elle puisse subvenir aux besoins des générations présentes et futures. Une gestion

rigoureuse des ressources naturelles soutient le développement économique et social. Nous préserverons nos océans et nos mers et en ferons un usage pérenne ; conserverons les ressources d'eau douce ; promouvoir des modes de consommation et de production durables ; agir sans délai contre le changement climatique, protéger et rétablir les écosystèmes ; promouvoir une gestion durable des forêts, combattre la désertification, la dégradation du sol et la perte de biodiversité, promouvoir la sécurité et l'inclusion pour les villes et les établissements humains ; veiller à la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à la résilience.

## **La prospérité**

Nous voulons que tous les hommes bénéficient des fruits des progrès économiques, sociaux et technologiques et vivent une vie productive et satisfaisante. Nous voulons garantir une croissance économique durable, inclusive et viable ; promouvoir un travail décent et l'emploi pour tous ; renforcer les capacités de production ; favoriser l'innovation, une prospérité partagée et des modes de consommation et de production durables ; promouvoir une industrialisation durable, une agriculture et des infrastructures durables ; et garantir l'accès à des services d'énergie modernes, abordables, sûrs et durables.

## **La paix**

Le développement durable ne peut être atteint sans paix et sécurité ; et la paix et la sécurité sont en danger sans développement durable. Nous voulons que tous les peuples vivent dans des sociétés pacifiques, sûres et inclusives, exemptes de peur, de coercition et de violence. Nous voulons consolider la bonne gouvernance et établir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux ainsi que renforcer l'Etat de droit ; garantir un accès égal à la justice pour tous et protéger les droits humains de tous les hommes, toutes les femmes, tous les garçons et toutes les filles.

## **Partenariat**

Nous voulons revitaliser un Partenariat Mondial pour le Développement Durable incluant tous les pays et toutes les parties concernées. Ce Partenariat Mondial mobilisera les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme, en agissant dans un esprit de solidarité mondiale renforcée et en appuyant notamment les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables en se concentrant sur une approche centrée sur les populations du développement.

Les interdépendances et la nature intégrée des Objectifs de Développement Durable sont d'une importance cruciale pour assurer que le but du nouveau programme soit atteint. La réalisation de nos ambitions dans toute l'ampleur de ce Programme changera profondément la vie de tous et notre monde sera profondément amélioré.

## ***Introduction***

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et Hauts Représentations, réunis au siège des Nations Unies à New York du 25 au 27 septembre 2015, alors que l'Organisation célèbre son 70<sup>e</sup> anniversaire, avons décidé ce jour des nouveaux Objectifs de Développement Durable.
2. Au nom des peuples que nous servons, nous avons adopté une décision historique relative à une série complète et centrée vers les populations d'Objectifs et de cibles universels et transformateurs de grande portée. Nous nous engageons à travailler sans relâche à la mise en œuvre complète de ce Programme d'ici 2030. Réaliser nos ambitions changerait pour le meilleur le monde dans lequel nous vivons tous.
3. Nous reconnaissons que l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, y compris la pauvreté extrême, demeure le plus grand défi et est une condition indispensable à un développement durable. Nous sommes résolus à atteindre le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale- d'une manière équilibrée et intégrées. Nous nous appuyerons sur les réalisations des Objectifs du Millénaire pour le développement et chercherons à parachever leur travail inachevé. D'ici 2030, nous décidons d'éliminer la pauvreté et la faim partout ; de combattre les inégalités au sein des et entre les pays ; de construire des sociétés pacifiques, justes et solidaires ; de protéger les droits humains et de promouvoir l'égalité des sexes d'assurer une protection continue de la planète et de ses ressources naturelles ; et de créer les conditions d'une croissance économique durable, globale et viable, d'une prospérité partagée et du travail décent pour tous, en prenant en compte les différentes niveaux et capacités de développement national.
4. Alors que nous embarquons pour ce grand voyage collectif, nous faisons la promesse **que personne ne sera laissé de côté**. Reconnaisant que la dignité de la personne est fondamentale, nous faisons le vœu que les Objectifs et cibles seront atteints par toutes les nations et pour toutes les populations. Et nous nous attellerons à tendre la main en premier lieu à ceux qui sont loin derrière.
5. Il s'agit d'un Programme d'une portée et d'une importance sans précédent. Il est accepté par tous les pays et est applicable à tous, en prenant en compte les différentes situations, principes et priorités nationales. Il s'agit d'objectifs et de cibles universels qui impliquent le monde entier, les pays riches comme les pays pauvres, Ils sont intégrés et indivisibles et équilibrent les trois dimensions du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.
6. Ces Objectifs et cibles résultent de deux années d'intenses consultations publiques et d'engagement avec la société civile et les autres parties concernées à travers le monde, en écoutant avec une attention particulière la voix des plus démunis et des plus vulnérables.

Cette consultation comprend un travail inestimable effectué par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les Objectifs de développement durable et les Nations Unies, dont le Secrétaire général a présenté un rapport de synthèse en décembre 2014.

7. C'est un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité, qui cherche également à consolider la paix universelle dans une plus grande liberté. Il sera mis en œuvre par nous tous dans le cadre d'un partenariat véritable et durable basé sur le respect mutuel. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions et à guérir et sécuriser notre planète pour les générations présentes futures. Nous sommes déterminés à opérer les changements courageux et transformatifs nécessaires pour orienter le monde vers un chemin durable et résilient.

### *Notre vision*

8. Avec ces Objectifs et cibles, nous établissons une vision extrêmement ambitieuse et transformatrice. L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions est la priorité essentielle et l'impératif central de ce Programme. Nous envisageons un monde libéré de la pauvreté, de la famine, de la maladie et du besoin, où toute vie peut prospérer. Nous envisageons un monde dénué de peur et de violence. Un monde avec un accès équitable et universel à une éducation de qualité à tous les niveaux et aux soins de santé et à la protection sociale, et qui garantit le bien-être physique, mental et social. Un monde où le droit d'avoir un accès à de l'eau potable saine et bon marché est universellement exercé; où l'alimentation est suffisante, saine, abordable et nourrissante, un monde avec des systèmes d'assainissement et une hygiène adéquats et accessibles. Un monde où les habitats humains sont sûrs, résilients et durables et où il y a un accès universel à des sources d'énergie bon marché, fiables et durables.
9. Nous envisageons un monde de respect universel des droits humains et de la dignité humaine, de l'état de droit, de la justice, de l'équité et de la non-discrimination; de respect des différentes races, ethnies et de la diversité culturelle; et d'égalité des chances permettant la pleine réalisation du potentiel humain tout en contribuant à une prospérité partagée. Un monde qui chérit ses enfants et dans lequel toutes les femmes et toutes les filles jouissent de la pleine égalité des sexes et où tous les obstacles à leur autonomisation ont été levés. Un monde dans lequel chaque enfant grandit libre de la violence et de l'exploitation. Un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif et qui répond aux besoins des plus vulnérables.
10. Nous envisageons un monde dans lequel chaque pays jouit d'une croissance économique solide, viable, inclusive et durable, afin de générer des ressources pour l'éradication de la

pauvreté sous toutes ses formes et dimensions et atteindre un développement durable. Un monde dans lequel les modes de consommation et de production ainsi que l'utilisation de toutes les ressources naturelles – d'origine éolienne, terrestre ou maritime – sont durables. Un monde dans lequel le développement et l'utilisation des technologies ne contribuent pas aux changements climatiques, préservent la biodiversité et sont résilients. Un monde dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature et où la faune et la flore sont protégées.

### *Nos principes et engagements partagés*

11. Ce nouveau Programme est guidé par les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, y compris le plein respect du droit international. Il se base également sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet Mondial de 2005 les traités internationaux relatifs aux droits humains et sur d'autres instruments tels que la Déclaration sur le droit au développement.
12. Nous rappelons les décisions des principaux sommets et conférences des Nations Unies, qui ont posé les fondements du développement durable et contribué à l'élaboration de ce nouveau Programme. Il s'agit de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ; le Sommet mondial sur le développement durable ; le Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Plateforme d'action de Beijing et les résultats de ses différentes conférences de suivi, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« Rio+20 ») et les négociations intergouvernementales qui l'ont suivi, y compris les résultats de la 4<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la 3<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les petits états insulaires en développement, la seconde Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et la Conférence de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes naturelles.
13. Nous réaffirmons tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, y compris, entre autres, le principe des responsabilités communes, mais différenciées, tel qu'énoncé dans le principe 7
14. Les défis et engagements de ces principaux sommets et conférences sont liés et demandent des solutions intégrées. Une nouvelle approche est nécessaire afin d'y répondre. Le développement durable repose sur le principe que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, le combat contre les inégalités, la préservation de la planète et la création d'une croissance économique viable, inclusive et durable sont liés les uns aux autres et interdépendants.

## *Notre monde aujourd'hui*

15. Nous sommes réunis alors que le développement durable pose des défis immenses. Des milliards de nos citoyens continuent de vivre dans la pauvreté et voient une vie de dignité leur être déniée. Les inégalités au sein des États et entre les États vont croissant. Il existe d'énormes disparités de chances, de richesses et de pouvoir. Le chômage, en particulier chez les jeunes, est particulièrement inquiétant. Les menaces sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles, la spirale des conflits, l'extrémisme violent, les crises humanitaires et les déplacements forcés de populations menacent la plupart des progrès de développement accomplis ces dernières décennies. La diminution des ressources naturelles et les impacts négatifs dus à la dégradation de l'environnement, y compris la désertification, la sécheresse, la dégradation des sols, et l'acidification des océans s'ajoutent à et amplifient la liste des défis auxquels l'humanité est confrontée. Les changements climatiques sont un des plus grands défis de notre temps et leurs impacts négatifs ébranlent la capacité de tous les pays à atteindre le développement durable. La survie de nombreuses sociétés et des systèmes de soutiens biologiques de la planète sont en jeu.
16. Toutefois, c'est aussi le moment d'immenses opportunités. Des progrès notables ont été accomplis en matière de développement. En une génération, des centaines de millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. L'accès à l'éducation s'est nettement amélioré, pour les garçons comme les filles. Le développement des technologies d'information et de communication ainsi que de l'interconnectivité mondiale pourrait largement contribuer à accélérer le progrès de l'humanité, combler la fracture numérique et développer des sociétés du savoir, tout comme l'innovation scientifique et technologique dans divers domaines tels la médecine et l'énergie.
17. Il y a près de quinze ans, nous avons formulé les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agissait là d'un important cadre de développement et des progrès notables ont été faits dans nombre de domaines. Mais ces progrès ont été inégaux, notamment en Afrique, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits états insulaires en développement, et certains des OMD restent en suspens, en particulier en matière de santé maternelle, néonatale et infantile et de santé reproductive. Nous nous réengageons pour une pleine réalisation de ces OMD inachevés. Le nouveau Programme repose sur le Objectifs du Millénaire pour le développement et cherche à parachever ce qu'ils n'ont pas atteint, particulièrement en visant les plus vulnérables.
18. En termes de portée toutefois, le cadre que nous annonçons aujourd'hui va au-delà des OMD. En plus des habituelles priorités de développement telles l'éradication de la pauvreté, la promotion de la santé, l'éducation, ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition, il établit une vaste série d'objectifs d'ordre économique, social et environnemental. Il promet aussi

des sociétés plus pacifiques et inclusives. Et surtout, il définit de manière cruciale les moyens de mise en œuvre. Reflétant l'approche intégrée que nous avons choisie, des interconnexions profondes et de nombreux éléments transversaux transparaissent à travers les nouveaux Objectifs et cibles.

### ***Le nouveau Programme***

19. Nous annonçons aujourd'hui 17 Objectifs de développement durables et 169 cibles associées, qui sont intégrés et indivisibles. Jamais encore les dirigeants mondiaux ne se sont ainsi impliqués dans un programme mondial d'une envergure aussi vaste et universelle. Ensemble, nous nous engageons sur le chemin du développement durable, en nous consacrant collectivement à un développement global et une coopération équitable qui bénéficieront largement à tous les pays et dans toutes les parties du globe. Nous réitérons que chaque pays a, et doit librement exercer, entière et permanente souveraineté sur sa richesses et ses ressources naturelles. La mise en œuvre de ce Programme profitera à tous, aux générations présentes et futures. Ainsi, nous réaffirmons notre respect du droit international et soulignons que le Programme s'appliquera conformément aux droits et devoirs des États définis par le droit international en prenant en compte les différentes circonstances, capacités et priorités nationales. .
20. C'est un programme qui cherche à respecter, protéger et répondre à tous les droits de l'homme. Il permettra que chacun jouisse de ses droits et libertés fondamentales, sans discrimination liée à la race, l'ethnicité, la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la culture, le statut migratoire, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, le statut économique, la naissance, le handicap ou d'autres statuts.
21. La progression des Objectifs et des cibles passe nécessairement par une réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. L'épanouissement de l'homme et le développement durable sont impossibles tant que la moitié de l'humanité se voit nier ses droits humains et ses chances. Les femmes et les filles doivent bénéficier d'un accès à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à la vie politique, ainsi qu'aux opportunités d'emploi, de commandement et de prise de décision égal à celui des hommes et des garçons. Nous agissons en faveur d'une augmentation significative des investissements pour combler le fossé entre les sexes et renforcer les soutiens aux institutions en lien avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux échelons mondial, régional et national. Toute forme de discrimination et de violence basée sur le genre contre les femmes et les enfants, sera éliminée, y compris à travers l'engagement des

hommes garçons. Cette intégration systématique de l'approche selon les sexes dans la mise en œuvre du Programme est cruciale.

22. Les nouveaux Objectifs et cibles entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et guideront les décisions que nous prendrons au cours des quinze prochaines années. Nous travaillerons tous pour mettre en œuvre le Programme dans nos pays respectifs et aux niveaux régional et mondial. En même temps, nous tiendrons compte des réalités nationales, y compris des capacités, niveaux de développement et cultures qui sont différents. Nous respecterons les politiques et les priorités nationales et l'espace stratégique approprié d'une croissance économique, en particulier pour les États en développement, tout en restant cohérent avec les règles et engagements internationaux pertinents. Nous reconnaissons également l'importance de la dimension régionale et subrégionale, de l'intégration économique régionale et de l'inter-connectivité dans le développement durable. A travers les cadres régionaux et subrégionaux, les politiques de développement durable peuvent être efficacement traduites en action concrète au niveau national.
23. Chaque pays est confronté à des défis de développement durable spécifiques. Les pays les plus vulnérables et, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement méritent une attention spéciale, de même que les pays en proie à des conflits et des situations post-conflit. De sérieux défis subsistent aussi dans de nombreux pays à revenu intermédiaire.
24. Les couches de la population qui sont vulnérables et doivent être autonomisées, et dont les besoins sont reflétés dans les objectifs et les cibles, incluent les enfants, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap (dont plus de 80% vivent dans la pauvreté et les personnes âgées, les communautés autochtones, les migrants indépendamment de leur statut migratoire, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les personnes vivant dans des régions touchées par des conflits, le terrorisme et les urgences humanitaires font également face à de gros défis.
25. Nous sommes engagés à combattre la pauvreté sous toutes ses formes, y compris la pauvreté extrême, d'ici 2013. Toutes les personnes doivent jouir d'un niveau de vie décent de base, y compris à travers des systèmes de protection sociale. Nous sommes également prioritairement déterminés à éradiquer la faim et la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire. Nous dévouerons des ressources au développement de zones rurales et au soutien de petits paysans, particulièrement les femmes paysannes, gardiennes de troupeaux et pêcheuses.
26. Nous nous engageons à fournir une éducation de qualité, inclusive et équitable à tous les niveaux : petite enfance, primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel. Toutes les personnes, sans distinction de sexe, d'âge, de race, d'ethnie ou de statut migratoire, et y

compris les personnes vivant avec un handicap, les communautés autochtones, les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, devraient avoir accès à des opportunités d'éducation tout au long de la vie qui leur permettent d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exploiter des opportunités et participer pleinement à la société. Nous nous efforcerons de donner aux enfants et aux jeunes un environnement éducatif propice à la pleine réalisation de leurs droits et capacités, transformant une explosion démographique de la jeunesse en un dividende démographique de la jeunesse, y compris à travers un soutien familial et des familles fortes, l'école et les communautés, tous contribuant au développement durable.

27. Afin de promouvoir la santé physique et le bien-être et d'augmenter l'espérance de vie, nous devons établir une couverture de santé universelle et un accès à une offre de soin de qualité. Personne ne doit être laissé de côté. Nous nous engageons à accélérer les progrès effectués à ce jour en matière de réduction de la mortalité néonatale et maternelle en mettant fin à tous les décès évitables de ce type avant 2030. Nous nous engageons à soutenir l'accès universel aux services de santé sexuels et reproductifs, y compris la planification familiale, l'information et l'éducation. Nous intensifierons aussi de la même manière nos efforts dans la lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, les hépatites, Ebola et d'autres maladies et épidémies transmissibles, y compris en nous attaquant à la résistance croissante aux antimicrobiens et au problème des maladies non traitées affectant les pays en développement. Nous sommes engagés à consacrer plus d'efforts à la prévention et au contrôle des maladies non contagieuses, y compris les troubles de comportement et de développement qui constituent un défi majeur pour le développement durable.
28. Nous ferons en sorte que l'économie repose sur des fondations solides dans tous les pays. Une croissance économique soutenue, inclusive et pérenne est essentielle à la prospérité. Cela ne sera possible que si la richesse est partagée et les inégalités de revenus sont attaquées. Nous chercherons à bâtir des économies dynamiques, durables, innovantes, et centrées sur les personnes, favorisant l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes en particulier et un travail décent pour tous. Nous éradiquerons le travail forcé et le trafic d'êtres humains et éliminerons les pires formes de travail des enfants. Tous les pays sont potentiellement en mesure de bénéficier d'une main-d'œuvre en bonne santé et bien formée, disposant des connaissances et des compétences nécessaires pour un travail productif et satisfaisant, et pour une pleine participation à la société. Nous adopterons des politiques qui feront augmenter les capacités de production, la productivité et l'emploi productif ; l'inclusion financière ; l'agriculture durable ; le développement de la gestion du bétail et de la pêche ; le développement industriel durable ; l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes ; des réseaux de transport durables et des infrastructures résilientes.

29. Nous nous engageons à modifier fondamentalement les modes de production et de consommation de biens et de services de nos sociétés. Les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les différents acteurs non étatiques ainsi que les individus doivent agir pour transformer nos modes de consommation et de production non pérennes. Nous encourageons la mise en œuvre du Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Tous les pays prennent des mesures, à commencer par les pays développés, en tenant compte de l'évolution et des capacités des pays en développement. Cela doit être fait à travers la mobilisation de toutes les sources d'aide financières et techniques pour renforcer les capacités spécifiques scientifiques, technologiques et innovatrices des pays en développement afin de progresser vers des modes de consommations et de productions plus durables.
30. Les états sont fortement engagés à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures unilatérales économiques, financières et commerciales en désaccord avec le droit international et la Charte des Nations Unies qui empêchent d'atteindre le plein développement économique et social, particulièrement dans les pays en développement.
31. Nous prendrons des décisions concrètes face à la menace posée par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. La nature globale du changement climatique nécessite une coopération internationale la plus large possible pour stopper l'augmentation globale des températures moyennes au-delà du seuil de 2 ou 1,5 degrés Celsius au-delà des niveaux préindustriels en accélérant la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Notant les négociations en cours de la CCNUCC et avec la perspective de la conférence COP21 à Paris en décembre, nous appelons tous les États à travailler pour arriver à un accord complet et ambitieux sur le climat. [*Pour examen* : Nous rappelons que la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques prévoit que les parties protègent le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives.]
32. Nous reconnaissons que le développement social et économique dépend de la gestion durable des ressources naturelles de notre planète. Nous sommes pour cela déterminés à sauvegarder et utiliser de manière pérenne les océans et les mers, ainsi que les montagnes et les terres arides et à protéger la biodiversité, les écosystèmes, faune et la flore. Nous sommes également déterminés à promouvoir un tourisme durable, agir face à la raréfaction de l'eau, la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, et à promouvoir la résilience et la réduction des risques de catastrophe. Cela ne sera possible que si nous promovons le développement durable et découplons la croissance économique de la dégradation de l'environnement.

33. Nous reconnaissons que la pérennité d'un développement urbain et de sa gestion est essentielle à la qualité de vie de nos populations. Nous travaillerons de concert avec les autorités et les communautés locales pour rénover et planifier nos villes et les établissements humains pour une cohésion de la communauté et la sécurité individuelle, et pour stimuler l'innovation et l'emploi. Nous réduirons les impacts négatifs des activités urbaines et des produits chimiques dangereux pour la santé humaine et l'environnement, y compris par une gestion écologiquement rationnelle et un usage sécuritaires des produits chimiques, la réduction et le recyclage des déchets et un usage plus efficace de l'eau et des sources d'énergie. Nous agirons aussi pour minimiser l'impact des villes sur l'ensemble du système climatique. Nous prendrons également en compte les tendances et les projections de peuplement dans nos stratégies et politiques de développement nationales, rurales et urbaines.
34. Le développement durable ne peut pas se réaliser sans la paix et la sécurité; et la paix et la sécurité seront en danger sans un développement durable. Le nouveau Programme reconnaît la nécessité de construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui permettent un accès égal à la justice et qui sont fondées sur le respect des droits humains (y compris le droit au développement), sur l'état de droit et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Les facteurs qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice, tels les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les flux de finances et d'armes illicites, sont traités dans ce Programme. Nous devons redoubler d'efforts pour résoudre ou prévenir les conflits et soutenir les pays en situation de post-conflit, y compris en faisant en sorte que les femmes aient un rôle dans reconstruction post-conflituelle. En accord avec les résolutions pertinentes des Nations Unies, nous nous engageons à lever les obstacles à une pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère, laquelle continue d'avoir un impact négatif sur leur développement économique et social et leur environnement
35. Nous reconnaissons que la migration internationale est une réalité multidimensionnelle d'une importance capitale pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, et qu'elle demande des réponses cohérentes et complètes. Nous coopérons à l'échelle internationale pour garantir une migration sûre, ordonnée et régulière, impliquant le plein respect des droits de la personne et le traitement humain des migrants (sans considération de statut migratoire), des réfugiés et des personnes déplacées. Une telle coopération devrait également renforcer la résilience des communautés abritant des réfugiés, particulièrement dans les pays en développement. Nous nous engageons à protéger nos citoyens vivant à l'étranger et à réintégrer les travailleurs migrants retraités qui reviennent dans leur pays d'origine.
36. Nous promettons de favoriser la compréhension interculturelle, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté globale et de responsabilité partagée. Nous admettons

la diversité naturelle et culturelle du monde et reconnaissons que toutes les cultures et civilisations peuvent contribuer au, et sont des vecteurs essentiels du, développement durable.

37. Le sport est également un important vecteur de développement durable. Nous reconnaissons la contribution croissante du sport à la réalisation du développement et la paix, par sa promotion de la tolérance et du respect, et la contribution qu'il apporte à l'autonomisation des sexes, des jeunes, des individus et des communautés, ainsi qu'à la santé, l'éducation et aux objectifs d'insertion sociale.

### *Moyens de mise en œuvre*

38. Nous reconnaissons que tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social. Le nouveau Programme traite des moyens requis pour la mise en œuvre des Objectifs et des cibles. Nous reconnaissons qu'ils comprendront la mobilisation de ressources financières et le renforcement des capacités, le transfert de technologies selon un accord mutuel et tout un ensemble de stratégies et de mesures d'appui à des conditions favorables, y compris des conditions préférentielles, pour les pays en développement. Les financements publics, locaux et internationaux, joueront un rôle vital dans la fourniture de services et de biens publics essentiels, et pour catalyser d'autres sources de financement. Nous reconnaissons le rôle des différents secteurs privés, allant de la microentreprise aux coopératives et aux multinationales, et des organisations de la société civile et des organismes philanthropiques dans la mise en œuvre de ce nouveau Programme.
39. Afin d'en assurer la mise en œuvre, l'échelle et l'ampleur de ce nouveau Programme nécessitent que le Partenariat mondial soit revitalisé. Ce Partenariat fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale, notamment envers les plus démunis et les personnes dans une situation vulnérable. Il facilitera l'engagement global intensif en faveur de la réalisation des Objectifs et des cibles en réunissant les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et d'autres acteurs et en mobilisant toutes les ressources disponibles
40. Nous accueillons avec satisfaction la résolution de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Nous reconnaissons les liens importants entre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis Abeba et la réalisation des ODD et cibles.
41. L'aide publique au développement continue à être un moyen principal pour soutenir les besoins en matière de développement durable des pays et des régions, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et un nombre de pays à revenu intermédiaire. Les pays

développés devraient s'engager à mettre en application intégralement leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Nous accélérerons l'application intégrale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA) et le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral, la Vision 2063 de l'Union africaine et le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), tous étant essentiels au nouveau Programme.

42. Nous reconnaissons le rôle crucial que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la promotion du développement durable dans tous les pays. Nous reconnaissons le pouvoir des technologies de communication, de la coopération technique et du renforcement des capacités en vue du développement durable. Nous accueillons avec satisfaction la création d'un Mécanisme de Facilitation Technologique afin de soutenir la mise en œuvre de ce Programme. Nous nous engageons à renforcer le rôle du rapport science-stratégie dans le développement durable.
43. Nous nous engageons pour un système d'échanges commerciaux multilatéraux ouvert, opérationnel, non discriminatoire, équitable et réglementé pour la réalisation de ce nouveau Programme. Nous sommes résolus à travailler de concert pour consolider la stabilité macroéconomique et financière grâce à une meilleure coordination et une cohérence des politiques. Nous appelons tous les membres de l'OMC à conclure rapidement le Cycle de Doha sur les négociations commerciales. Nous attachons une grande importance au renforcement des capacités en matière commerciale des pays Africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement and des pays à revenu intermédiaire, y compris pour la promotion de l'intégration économique régionale et de l'interconnectivité,
44. Nous reconnaissons le rôle de la famille dans sa contribution au développement durable. La réussite du Programme sera mesurée, entre autres, à l'aune de sa capacité à consolider et protéger les familles.
45. Nous reconnaissons la nécessité que les institutions financières internationales respectent l'espace politique de chaque pays, notamment celui des pays en développement. Nous nous accordons pour augmenter les voix et la participation des pays en développement –en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits états en développement et les pays à revenu intermédiaire aux décisions économiques internationales, à la définition de normes et à la gouvernance économique mondiale.

46. Beaucoup d'états restent vulnérables aux crises d'endettement et certains sont en pleine crise, y compris les pays les moins avancés, les petits états insulaires en développement et certains pays développés. Nous reconnaissons la nécessité d'aider les pays en développement à assurer la viabilité de leur dette sur le long terme à travers des politiques coordonnées visant à promouvoir le financement de la dette, l'allègement de la dette, la restructuration de la dette et la saine gestion de la dette, selon les cas. Nous soutiendrons la gestion de la durabilité de la dette des pays qui ont connu un allègement de leur dette et atteint des niveaux viables d'endettement.
47. Nous soulignons l'importance cruciale d'un engagement de toutes les parties concernées par la mise en œuvre, le suivi et l'examen du nouveau Programme. Nous reconnaissons notamment le rôle essentiel que jouent les parlements nationaux en matière de développement durable, à travers la ratification des lois et l'adoption des budgets, et leur rôle de garant, veillant à l'application effective de nos engagements. Au titre de cette mise en œuvre, les gouvernements et les institutions publiques travailleront aussi en étroite collaboration avec les autorités régionales et locales, les institutions subrégionales, les institutions internationales, le monde universitaire, les organismes philanthropiques, les associations de bénévoles et autres, en accord la législation et la régulation et en conformité avec les obligations internationales.
48. Nous soulignons le rôle important et l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies financé convenablement, pertinent, cohérent, efficace et efficace afin de réaliser les ODD et le développement durable. Nous exprimons notre soutien au processus en cours de positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de ce Programme.

### *Suivi et examen*

49. Nos gouvernements sont les premiers responsables du suivi et de l'examen aux niveaux national, régional et mondial des progrès effectués en matière de mise en œuvre des Objectifs et cibles au cours des quinze prochaines années. Nous prévoyons un examen et un suivi systématique à différents niveaux de responsabilité, y compris tels que définis dans ce Programme et le Programme d'action d'Addis Abeba. Le Forum Politique de Haut Niveau sera responsable du processus mondial de suivi et d'examen.
50. L'élaboration d'indicateurs est en cours pour permettre ce travail. Des données ventilées de qualité, accessibles, opportunes et fiables seront nécessaires pour mesurer les progrès et garantir que personne n'est laissé de côté. De telles données sont la clé de la prise de décision. Les données et informations des mécanismes de surveillance existants devront être utilisées quand cela est possible. Nous reconnaissons également la nécessité d'une mesure plus large de progrès pour compléter le produit intérieur brut (PIB) Nous nous accordons

pour intensifier nos efforts et renforcer les capacités statistiques des pays en développement, notamment des pays africains, des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à revenu intermédiaire.

### *Agissons pour changer notre monde*

51. Il y a 70 ans, une génération précédente de dirigeants s'est réunie pour fonder les Nations Unies. C'est sur les cendres de la guerre et de la division qu'ils ont bâti cette Organisation et ces valeurs de paix, de dialogue et de coopération internationale sur lesquelles elle s'appuie. La Charte des Nations Unies est l'expression suprême de ces valeurs.
52. Aujourd'hui, nous prenons également une décision de grande importance historique.. Nous sommes résolus à construire un avenir meilleur pour toutes les personnes, y compris des millions qui n'ont pas eu la chance de vivre une vie décente, digne et satisfaisante, qui leur permette de réaliser pleinement leur potentiel humain. Notre génération pourrait être la première à réussir à éradiquer la pauvreté, tout comme nous sommes les derniers à avoir une chance de sauver la planète Le monde sera meilleur en 2030 si nous réalisons nos objectifs.
53. Ce que nous annonçons aujourd'hui – un Programme d'action globale pour les quinze prochaines années – est une charte pour le peuple et la planète au vingt-et-unième siècle. Les enfants et les jeunes femmes et hommes trouveront dans les nouveaux Objectifs une plateforme qui fera d'eux des acteurs positifs pour le changement, et qui canaliserà leurs capacités illimitées pour qu'ils s'engagent à construire un monde meilleur.
54. « Nous, Peuples », c'est par ces mots célèbres que commence la Charte des Nations Unies. Et c'est « Nous, Peuples » qui empruntons aujourd'hui la route pour 2030. C'est un voyage auquel participeront les gouvernements, tout comme les parlements, le système des Nations Unies et d'autres institutions internationales, les autorités locales, les entreprises et le secteur privé, la communauté scientifique et universitaire, la société civile – et toutes les personnes. Des millions se sont déjà engagés et s'approprièrent ce Programme. C'est un Programme des populations, pensé par les populations et pour les populations – et c'est, nous le croyons, le gage de sa réussite.
55. L'avenir de l'humanité et de notre planète repose entre nos mains. Il repose aussi entre les mains de la jeune génération actuelle, qui passera le flambeau aux générations futures. Nous avons tracé la route du développement durable. Il appartient à nous tous de nous assurer que le voyage couronné de succès et ses victoires irréversibles.

## Les Objectifs et cibles de développement durable

56. Au terme de longues négociations intergouvernementales et sur la base de la Proposition du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable<sup>1</sup>, nous présentons ci-dessous les objectifs et cibles dont nous sommes convenus.
57. Les objectifs et cibles de développement durable sont intégrés et indivisibles ; ils sont globaux dans leur nature et universels dans leur application, mais tiennent compte des réalités nationales, des capacités et des niveaux de développement propres à chaque pays, dans le respect de leurs politiques et leurs priorités propres. Les Cibles ont une portée idéale et mondiale et chaque gouvernement fixe ses propres cibles, guidé par une ambition mondiale tout en tenant compte des situations nationales. Chaque gouvernement décidera également de la manière dont ces cibles mondiales et ambitieuses doivent être incorporées dans les processus de planification, les politiques et les stratégies nationales. Il faut reconnaître le lien entre le développement durable et d'autres processus actuels pertinents, dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement.
58. Nous encourageons les États à poursuivre leur engagement dans d'autres forums chargés de répondre aux problèmes que peut poser l'application de notre Programme et nous respectons le mandat de chacun. Nous voulons que ce programme et sa mise en œuvre contribuent à améliorer ces dispositifs et les décisions qui y sont prises, pas qu'ils leur portent préjudice.

### **Objectifs de développement durable**

**Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

**Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

**Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

**Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

**Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion**

<sup>1</sup> Figure à A/68/L61 « Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les Objectifs de développement durable ».

## **durable des ressources en eau**

**Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable**

**Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

**Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

**Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

**Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

**Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables**

**Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions\***

**Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

**Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

**Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

**Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

\* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

## **Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte

national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental
- 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
- 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

## **Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
- 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
- 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à

d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

- 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et garantir l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.
- 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha
- 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

### **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

- 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans ,
- 3.3 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, chaque pays visant à réduire la mortalité néo-natale à moins de 12 pour 1000 naissances et la mortalité infantile en-dessous de 5 ans à moins de 25 pour 1000
- 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6 D'ici à 2020, réduire de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

- 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

**Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter de [x] % le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6 D'ici à 2030, assurer que tous les jeunes et au moins [x] % d'adultes, hommes et femmes sachent lire, écrire et compter
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous
- 4.b D'ici à 2020, augmenter de [x] % à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- 4.c D'ici à 2020, accroître de [x] % le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

#### **Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
  - 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
  - 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
  - 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
  - 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

**Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

- 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant de [x] % à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y

compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

- 6.6 D'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères, et les lacs
- 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

**Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
- 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement

**Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

- 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la

création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

- 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, supprimer le travail forcé, et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux
- 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

### **Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
- 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la

contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

- 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant de [x] % le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030
- 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement
- 9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises
- 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

## **Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

- 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

- 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.

**Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

- 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
- 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire de [x] % le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut., l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérables
- 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître de [x]% le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Hyogo à venir, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

## **Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables**

12.1 Mettre en œuvre le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et la production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés dans les différents cadres internationaux, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

- 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets perniciose sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

### **Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions\***

\* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
  - 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
  - 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- 
- 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires
  - 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

### **Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources**

## **marines aux fins du développement durable**

- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
- 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
- 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques
- 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
- 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce<sup>2</sup>
- 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme
- 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés
- 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
- 14.c Veiller à ce que les États parties appliquent pleinement les dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris, le cas échéant, celles des régimes régionaux et internationaux en vigueur relatifs à la préservation et à l'exploitation

---

<sup>2</sup> Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

durable des océans et de leurs ressources

**Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes d'ici 2020, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de [x] % le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
- 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.6 Partager, de manière juste et équitable, les bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci
- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

**Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le**

## développement durable et le revitaliser

### Finances

- 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes
- 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment qu'ils consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, entre 0,15 % et 0,20 % de ce revenu devant être alloué à l'aide aux pays les moins avancés,
- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
- 17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés

### Technologie

- 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies qui pourrait être arrêté
- 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications

### Renforcement des capacités

- 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

## Commerce

- 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
- 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
- 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

## Questions structurelles

### *Cohérence des politiques et des structures institutionnelles*

- 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques
- 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

### *Partenariats multipartites*

- 17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics - privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

### *Données, suivi et application du principe de responsabilité*

- 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
- 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

## Moyens de mise en œuvre et Partenariat Mondial

59. Nous réaffirmons notre engagement fort à la mise en œuvre complète de ce nouveau Programme. Nous reconnaissons que nous ne serons pas capables d'atteindre nos Objectifs et cibles ambitieux sans un Partenariat Mondial revitalisé et amélioré et des moyens de mise en œuvre aussi ambitieux.
60. Les Objectifs et cibles du Programme impliquent les moyens de mise en œuvre pour réaliser nos ambitions collective. Les cibles de mise en œuvre de chaque ODD et de l'objectif 17, auxquelles il est fait référence plus bas, sont au centre de notre Programme et de la même importance que les autres Objectifs et cibles. Nous devons leur accorder la même priorité dans les efforts de mise en œuvre et dans le cadre mondial d'indicateurs suivant nos progrès.
61. Nous accueillons avec satisfaction le Programme d'action d'Addis Abeba pour la troisième conférence internationale sur le financement du développement<sup>3</sup> tenue à Addis Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Nous reconnaissons les liens importants entre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis Abeba et la réalisation des Objectifs de développement durable et cibles.
62. Ce programme peut être réalisé, dans le cadre d'un Partenariat Mondial revitalisé et appuyé par des politiques et des mesures concrètes telles qu'elles ressortent du Programme d'action d'Addis Abeba Ce Partenariat fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale, notamment envers les plus démunis et les personnes dans une situation vulnérable. Il facilitera l'engagement global intensif en faveur de la réalisation des Objectifs et des cibles en réunissant les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et d'autres acteurs et en mobilisant toutes les ressources disponibles
63. Nous reconnaissons que tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que l'on ne peut surestimer le rôle des politiques nationales et des stratégies de développement. Dans le même temps, les actions de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur. Nous reconnaissons la nécessité d'une augmentation du renforcement des capacités et du soutien au développement, y compris en ce qui concerne les données et statistiques mesurant les progrès.
64. Pour atteindre nos objectifs, une coopération internationale améliorée afin de promouvoir la science, la technologie et l'innovation est fondamentale. C'est pour cela que nous lançons un

---

<sup>3</sup> Résolution (A/69/xxx) Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis Abeba) adopté par l'Assemblée Générale le 27 juillet 2015

mécanisme de facilitation technologique en appui aux objectifs de développement durable, tel que convenu dans le Plan d'action d'Addis Abeba. Nous décidons que le mécanisme de facilitation de la technologie sera fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs; il sera composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne, tel que détaillé dans le Programme d'action d'Addis Abeba. Les réunions du forum déboucheront sur un résumé des débats établi par les deux coprésidents qui alimentera les travaux du forum politique de haut niveau qui sera organisé dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

65. La mise en œuvre réussie dépendra également des ressources, savoirs et de l'ingéniosité des entreprises, de la société civile, de la communauté scientifique, du monde universitaires, des organismes de recherches, des organismes philanthropiques et des fondations, des parlements, des autorités locales, des volontaires et des autres parties prenantes. Nous les incitons tous à adopter notre engagement en faveur du développement durable, y compris par des investissements directs et des activités en faveur de domaines qui contribuent au développement durable et éloignés de ceux qui sont nocifs et non viables.
66. Nous accélérerons la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Istanbul, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA) et du Programme d'action de Vienne. Nous réaffirmons notre engagement fort pour soutenir le développement de l'Afrique, y compris à travers la mise en œuvre du Programme 2063 de l'Union Africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous reconnaissons la nécessité d'aider les pays en situation de conflit ou de post-conflit à répondre à leurs défis et priorités spécifiques. Nous reconnaissons également les défis spécifiques auxquels font face les pays à revenu intermédiaire. Les fournisseurs d'APD réaffirment leurs engagements respectifs en la matière, notamment l'engagement pris par nombre de pays développés d'atteindre l'objectif de 0,7 % pour le ratio APD/RNB et l'objectif de 0,15 % à 0,20 % pour ce même ratio dans le cas de l'aide aux pays les moins avancés.
67. Nous réitérons que ce Programme et les Objectifs de Développement Durable et cibles, y compris les moyens de mise en œuvre, sont universels, indivisibles et liés.

## Suivi et examen

68. Nous nous engageons à effectuer un suivi et examen systématiques de la mise en œuvre de ce Programme au cours des quinze prochaines années. Une structure solide, efficace, participative, transparente et intégrée de suivi et d'examen contribuera de manière vitale à la mise en œuvre et permettra à chaque pays de maximiser et suivre ses progrès dans la mise en œuvre de ce Programme.
69. Opérant aux niveaux national, régionale et mondial, elle stimulera la responsabilité de nos citoyens, soutiendra une coopération internationale efficace dans la réalisation de ce Programme et encouragera des échanges de bonnes pratiques et d'apprentissages mutuels. Elle mobilisera des soutiens pour répondre à des défis partagés et d'identifier des problèmes nouveaux et émergents. Puisque ce Programme est universel, la confiance mutuelle et la compréhension entre les nations seront importantes.
70. Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront centrés sur les populations et guidés par les principes suivants :
- a. Ils seront volontaires et chaque pays se les appropriera. Ils prendront en compte les différences en termes de réalités nationales, de capacités et de niveaux de développement et respecteront espaces politiques et les priorités nationales. Puisque l'appropriation nationale est essentielle à la réalisation du développement durable, les examens aux niveaux régional et mondial reposeront sur les bilans issus des processus au niveau national, étant entendu que les examens mondiaux seront basés sur des sources de données nationales.
  - b. Ils évalueront les progrès dans la mise en œuvre les Objectifs universels et cibles, y compris les moyens d'application, en respectant leur nature universelle, intégrée et interdépendante, ainsi que les trois dimensions du développement durable.
  - c. Ils maintiendront un objectif à long terme, identifieront les réalisations, les défis et les facteurs de réussite critiques, aideront les pays à faire des choix politiques éclairés. Ils mobiliseront les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires, aideront à identifier des solutions et des bonnes pratiques et promouvoir la coordination du système de développement international.
  - d. Ils seront ouverts, inclusifs et transparents, et pour tous, et appuieront la participation et les rapports de toutes les populations et de toutes les parties concernées pertinentes.
  - e. Ils seront sensibles à l'égalité des sexes, respecteront les droits de l'homme et se concentreront en particulier sur les groupes démunis, les plus vulnérables et marginalisés et ceux les plus laissés pour compte
  - f. Ils s'appuieront sur la base de plateformes et de procédés existants, là où ils existent, éviteront la duplication et répondront aux circonstances, capacités, besoins et priorités nationales. Ils évolueront avec le temps, prendront en compte les problèmes émergents et le développement de nouvelles méthodologies et minimiseront la charge administrative auprès des administrations nationales.

- g. Ils seront rigoureux et factuels, renseignés par des évaluations menées par les pays et des données accessibles, opportunes, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'ethnicité, le statut migratoire, le handicap et la localisation géographique, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes en fonction des contextes nationaux.
  - h. Ils nécessiteront un soutien au renforcement des capacités des pays en développement, y compris le renforcement des bases de données nationales, particulièrement dans les pays africains, les PMA, les PIED et les PDSL.
  - i. Ils bénéficieront du soutien du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.
71. Les Objectifs et les cibles seront suivis et examinés à l'aide d'une panoplie d'indicateurs globaux. Ils seront complétés par des indicateurs aux niveaux régional et national, élaborés par les États membres. Le cadre d'indicateur global qui sera élaboré par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs d'ODD, sera validé par la Commission statistique des Nations Unies d'ici Mars 2016 et par la suite adopté par le Conseil économique et social des Nations Unies et l'Assemblée générale, conformément à leurs mandats. Le cadre sera simple mais solide, et traitera tous les ODD et les cibles, y compris celles liées aux moyens de mise en œuvre, et veillera à l'équilibre politique, l'intégration et l'ambition qui y sont reflétés.
72. Nous soutiendrons les pays en développement, notamment les pays d'Afrique, les PMA, PEID et PDSL, en renforçant les capacités des centres nationaux des statistiques et des bases de données afin d'assurer des données de haute qualité, opportunes, fiables et ventilées. Nous promouvons une augmentation substantielle transparente et responsable des coopérations publiques-privées appropriées afin de tirer parti des possibilités offertes par l'ensemble des données, y compris l'information géospatiale, tout en garantissant une appropriation nationale en matière de soutien et de suivi des progrès.
73. Nous nous engageons pleinement à mener des examens des progrès aux niveaux sous-national, national, régional et mondial. Nous tirerons le plus parti possible des réseaux existants de suivi et des institutions et mécanismes d'examen. Des rapports nationaux réguliers permettront l'évaluation des progrès et identifieront les défis aux niveaux régional et mondial. Avec les dialogues régionaux et les examens mondiaux, ils fourniront des recommandations pour le suivi à différents niveaux.

### **Au niveau national**

74. Nous encourageons tous les états membres à développer des que possible des réponses nationales ambitieuses à la mise en œuvre. Elles pourront soutenir la transition vers les ODD et s'appuieront sur les instruments de planification existants, tels que les politiques de développement national et de développement durable, selon le cas.

75. Nous encourageons également les États membres à conduire des examens réguliers, propres au pays et axés sur celui-ci, des progrès effectués aux niveaux national et infranational. Ces examens devront s'inspirer des contributions de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs, selon les circonstances, politiques et priorités nationales. Les parlements nationaux, ainsi que d'autres institutions pourront également soutenir ces processus.

### **Au niveau régional**

76. Le suivi et l'examen au niveau régional doivent, le cas échéant, engendrer des opportunités d'examen et d'apprentissage mutuel, de partage de bonnes pratiques et de discussion sur les cibles partagées. A cet égard nous accueillons favorablement la coopération des commissions et organisations régionales et sous-régionales. Les processus régionaux peuvent s'appuyer sur les examens au niveau national et contribuer au suivi et à l'examen au niveau mondial, y compris au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN).
77. Reconnaissant l'importance d'un ancrage sur les mécanismes de suivi et d'examen existants au niveau régional et permettant un espace stratégique adéquat, nous encourageons tous les États membres à identifier les forums régionaux les plus appropriés avec lesquels coopérer. Les commissions régionales des Nations Unies sont donc encouragées à soutenir les Etats membres.

### **Au niveau mondial**

78. Le FPHN aura un rôle central dans la supervision du suivi et de l'examen au niveau mondial. Il sera le forum au sommet des examens à tous les niveaux. Il travaillera de façon cohérente avec l'Assemblée générale, l'ECOSOC et d'autres forums et organes pertinents, en accord avec les mandats existants. Il facilitera le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les leçons à retenir, et promouvra une cohérence de l'ensemble du système et la coordination des politiques de développement durable. Il devra faire en sorte que le Programme reste pertinent et ambitieux et devra se concentrer sur l'évaluation des progrès des réussites et des défis auxquels font face les pays développés et en développement, ainsi que sur les problèmes nouveaux et émergents. Des liens adéquats seront établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les Conférences et processus des NU concernés, y compris sur les PMA, les PEID, les PDSL.
79. L'information du FPHN sur le suivi et l'examen se fera à travers un rapport annuel sur les progrès d'ODD préparé par le Secrétaire général en collaboration avec le système des Nations Unies, sur la base du cadre d'indicateur global et de données produites par les

centres statistiques nationaux et les examens régionaux. Des indicateurs mondiaux, reconnaissant les espaces politiques nationaux, guideront les autorités statistiques nationales dans le développement d'indicateurs nationaux. Le FPHN sera aussi informé par le Rapport global sur le développement durable qui devra consolider l'interface science-politique et pourra fournir un instrument puissant s'appuyant sur des preuves, pour soutenir les décideurs politiques en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Nous encourageons le FPHN, sous les auspices de l'ECOSOC, à approuver la portée et la méthodologie de ce rapport lors de sa session de 2016.

80. Le FPHN, sous les auspices de l'ECOSOC, devra effectuer des examens réguliers en accord avec la Résolution 67/290. Ces examens seront volontaires, invitent à rapporter des données et touchent les pays développés et en développement ainsi que les entités pertinentes des NU et toutes les autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé. Ils seront dirigés par les états et impliqueront les acteurs ministériels et autres intervenants importants. Ils fourniront une plateforme pour les partenariats, dont la participation de grands groupes et d'autres intervenants pertinents.
81. Un examen thématique des progrès des Objectifs de Développement Durable pourrait également se tenir au FPHN. Il sera appuyé par un examen effectué par les commissions techniques de l'ECOSOC et d'autres forums intergouvernementaux qui devront refléter la nature intégrée des objectifs ainsi que les liens entre eux. Ils engageront toutes les parties prenantes pertinentes, y compris la société civiles et le secteur privé, et autant que possible, alimenteront et s'aligneront avec le cycle de travail du FPHN.
82. Tel qu'il ressort du Programme d'action d'Addis Abeba, nous accueillons sans réserve, l'engagement pour un suivi et un examen des résolutions sur le financement du développement, ainsi que tous les moyens de mise en œuvre des ODD. Les conclusions et les recommandations intergouvernementales du Forum annuel de l'ECOSOC seront intégrées au suivi et à l'examen général et intégré de la mise en œuvre de ce Programme par le FPHN
83. En se réunissant tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, le FPHN émettra des recommandations politiques de haut-niveau destinées au Programme et à sa mise en œuvre, identifiera les progrès et les défis émergents et mobilisera des mesures supplémentaires pour accélérer la mise en œuvre. Le prochain FPHN, sous les auspices de l'Assemblée générale, aura lieu en 2019, et la fréquence des réunions ainsi redéfinie, pour une cohérence maximum avec le processus d'examen quadriennal complet.
84. Nous soulignons également l'importance d'une planification stratégique, d'une mise en œuvre et d'un examen à l'échelle du système afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et intégrée de ce nouveau Programme par le système des Nations Unis pour le développement

Les organes gouvernementaux pertinents doivent prendre des mesures afin d'examiner en toute transparence la mise en œuvre et de rendre compte des progrès et obstacles. Ce compte-rendu doit être inclus dans les Rapports de progrès des ODD. Nous accueillons favorablement les dialogues en cours de l'ECOSOC sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement et mettrons en œuvre des mesures sur ces sujets

85. Le FPHN appuiera la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes pertinentes dans les processus de suivi et d'examen, en accord avec la résolution 67/290. Nous appelons tous ces acteurs à faire part de leur contribution à la mise en œuvre du Programme.
86. Nous demandons au Secrétaire général de préparer un rapport, aux fins d'étude par la session de 2016 du FPHN. Il soulignera les étapes importantes vers un suivi et un examen cohérents et efficaces au niveau mondial. Ce rapport devra inclure une proposition sur les dispositions en matière d'organisation des examens conduits par les États au FPHN sous les auspices de l'ECOSOC, y compris les recommandations sur un format commun de rapport volontaire. Il devra clarifier les responsabilités institutionnelles et guider les thèmes annuels et les séquences d'examen thématique du FPHN.
87. Afin d'assurer la pleine réalisation de ce Programme, nous appelons l'Assemblée Générale, l'ECOSOC et leurs organes subsidiaires, ainsi que les agences spécialisées à prendre toutes les mesures nécessaires à une mise en œuvre, un suivi et un examen efficaces de ce Programme.
88. Nous réaffirmons notre engagement inébranlable à réaliser ce Programme et à l'utiliser dans son intégralité afin de transformer notre monde pour le mieux d'ici 2030.

## Annexe 1: Proposition de révision des cibles

Cibles 1 à 11 : [x], valeurs numériques, spécificités

### Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

	ODD	Revision proposée
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, notamment à travers l'assistance à ceux affectés par des urgences humanitaires complexes, et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

### Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

	ODD	Révision proposée
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, chaque pays visant à réduire la mortalité néo-natale à moins de 12 pour 1000 naissances et la mortalité infantile en-dessous de 5 ans à moins de 25 pour 1000

### Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

	ODD	Révision proposée
4.4	D'ici à 2030, augmenter de [x] % le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	D'ici à 2030, assurer que tous les jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
4.6	D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et au moins [x] % d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	D'ici à 2030, assurer que tous les jeunes et adultes, hommes et femmes, atteignent un niveau suffisant d'écriture et de calcul pour participer pleinement à la société
4.b	D'ici à 2020, augmenter de [x] % à l'échelle mondiale le nombre de	D'ici à 2030, augmenter considérablement le soutien aux bourses d'études offertes aux pays en

	bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
4.c	D'ici à 2030, accroître de [x] % le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	D'ici à 2030, tous les apprenants reçoivent des enseignements d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

**Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

	ODD	Révision proposée
6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant de [x] % à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en au minimum doublant à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

**Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

9.5	Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant de [x] % le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030	Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant de [x] % le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030
-----	--	---

**Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

11.5	D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire de [x] % le montant des pertes	D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire les pertes économiques dues à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.
------	---	---

	économiques dues à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	
11.b	D'ici à 2020, accroître de [x] % le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au cadre de Hyogo à venir, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	D'ici à 2020, accroître substantiellement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques 2015-2030, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

**Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

	ODD	Révision proposée
15.2	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de [x] % le boisement et le reboisement au niveau mondial	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt et, d'ici à 2030, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître le boisement et le reboisement au niveau mondial

## Cibles 12 à 21 : Cohérence avec les accords internationaux

### OBJECTIF 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

	ODD	Proposition de modification
3.6	D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route et, dans l'intervalle, d'ici à 2020, stabiliser et ensuite réduire à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

### Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

	ODD	Proposition de modification
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	D'ici 2030, les écosystèmes liés à l'eau, y compris ceux des montagnes, des forêts, des zones humides, des rivières, des aquifères, et des lacs ont été intégralement protégés et restaurés.

### OBJECTIF 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

	ODD	Proposition de modification
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, supprimer le travail forcé et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

### OBJECTIF 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

	ODD	Proposition de modification
12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les

produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés dans les différents cadres et accords internationaux, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
--	--

**OBJECTIF 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

ODD	Proposition de modification
14.c Veiller à ce que les États parties appliquent pleinement les dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris, le cas échéant, celles des régimes régionaux et internationaux en vigueur relatifs à la préservation et à l'exploitation durable des océans et de leurs ressources	<p>Veiller à la pleine application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris, le cas échéant, celles des régimes régionaux et internationaux en vigueur relatifs à la préservation et à l'exploitation durable des océans et de leurs ressources</p> <p><u>Proposition alternative :</u></p> <p>Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en appliquant le droit international tel que reflété dans la CNUDM qui fournit le cadre juridique pour la conservations et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, tels qu'énoncé dans le paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »e</p>

**OBJECTIF 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

ODD	Proposition de modification
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des	garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes d'ici 2020, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et

	services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux et poursuivre les actions si nécessaire d'ici 2030.
15.3	D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, si nécessaire jusqu'en 2030.

**OBJECTIF 17 – Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat global pour un développement durable**

	<b>ODD</b>	<b>Proposition de modification</b>
17.2	Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment qu'ils consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, entre 0,15 % et 0,20 % de ce revenu devant être alloué à l'aide aux pays les moins avancés	Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment qu'ils consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, entre 0,15 % et 0,20 % de ce revenu devant être alloué à l'aide aux pays les moins avancés, conformément au Programme d'action d'Istanbul.

## Proposition additionnelles de cibles sur les PDSL

	ODDs	Proposition de modification
1.a	Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement <b>et les pays en développement sans littoral</b> , en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

	ODD	Proposition de modification
2.a	Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés <b>et les pays en développement sans littoral</b>

	ODD	Proposition de modification
7.b	D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes	D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier

et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement	des pays les moins avancés, <b>des pays en développement sans littoral</b> et des petits États insulaires en développement
---	--

ODD		Proposition de modification
9.c	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés <b>et des pays en développement sans littoral</b> aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

ODD		Proposition de modification
17.18	D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, <b>des pays en développement sans littoral</b> et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

## Annexe 2 **Introduction de la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs et les cibles de développement durable**

1. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « Le futur que nous voulons » prévoit, entre autres, la constitution d'un groupe de travail ouvert chargé de présenter un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. Il pose aussi les fondements de leur conceptualisation. Ces objectifs devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour après 2015.
2. L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable. Ainsi, la détermination d'affranchir d'urgence l'homme de la faim et de la pauvreté a été réitérée.
3. L'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable.
4. Les peuples sont au centre du développement durable et, en conséquence, il faut œuvrer en faveur d'un monde juste et équitable pour tous et s'engager ensemble en faveur d'une croissance économique durable qui profite à tous, du développement social et de la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous et, en particulier, des enfants, des jeunes et des générations futures, sans distinction d'âge, de sexe, d'incapacité, de culture, de race, d'ethnie, d'origine, de statut migratoire, de religion, ou de statut économique ou autre.
5. Tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, y compris, entre autres, le principe de la responsabilité commune mais différenciée énoncée au chapitre 7, ont aussi été réaffirmés.
6. L'engagement à appliquer pleinement la Déclaration de Rio, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été aussi réaffirmé. La volonté de mettre en œuvre intégralement le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, la déclaration politique sur les besoins en développement de l'Afrique et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique a aussi été réaffirmée. Les engagements résultant des documents issus des grandes

conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, y compris la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été réaffirmés. Dans le document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2013, il a été notamment réaffirmé la détermination à élaborer pour l'après-2015 un programme de développement ambitieux. L'engagement en faveur de la migration et du développement a été réaffirmé dans la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

7. Dans le document final, la nécessité d'être guidé par les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, dans le plein respect du droit international et de ses principes a été réaffirmée. L'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et le droit à un niveau de vie adéquat, notamment le droit à l'alimentation, l'état de droit, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que, plus généralement, notre engagement en faveur de sociétés justes et démocratiques aux fins du développement ont été réaffirmés. L'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international ont aussi été réaffirmés.

8. Le Groupe de travail ouvert a insisté sur le fait que le caractère planétaire du changement climatique requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus largement possible et qu'ils participent à une action internationale efficace et appropriée en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il a rappelé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dispose qu'il incombe aux parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il constate avec une vive préoccupation que pris collectivement, les engagements des parties en matière de réduction des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2020 sont en deçà de ce qui permettrait de maintenir l'ensemble des émissions à un niveau tel que la température mondiale moyenne n'augmente pas de plus de 2° C, soit 1,5° C de plus qu'avant l'ère industrielle. Il a réaffirmé que l'objectif ultime de la Convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

9. Dans son document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé que la Terre et ses écosystèmes sont notre foyer et que l'expression Terre nourricière est couramment utilisée dans de nombreux pays et régions. Il a été noté que certains pays reconnaissent les droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable. Il a été rappelé la conviction que pour parvenir à un juste équilibre entre besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures, il est nécessaire de promouvoir l'harmonie avec la nature. La diversité naturelle et culturelle du monde a été reconnue ainsi que le fait que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable.

10. Dans le document final, il a été reconnu que, pour réaliser le développement durable, chaque pays fait face à des problèmes qui lui sont propres. Les défis particuliers que doivent relever les pays les plus vulnérables, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les Petits États insulaires en développement ainsi que les défis auxquels sont confrontés les pays à revenus intermédiaire ont été mis en exergue. Les pays en état de conflit ont également besoin de recevoir une attention particulière.

11. Dans le document final, volonté de renforcer la coopération internationale face aux problèmes qui continuent d'entraver l'avènement d'un développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement a été réaffirmée. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de parvenir à la stabilité économique et à une croissance économique durable et de promouvoir l'équité sociale et la protection de l'environnement tout en renforçant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en offrant les mêmes possibilités à tous ainsi que de protéger et d'assurer la survie et l'épanouissement de l'enfant pour lui permettre de réaliser pleinement son potentiel, notamment grâce à l'éducation.

12. Tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que l'on ne peut surestimer le rôle des politiques nationales, des ressources internes et des stratégies de développement. Les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour assurer le développement durable. Il faut mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières en vue de promouvoir le développement durable. L'engagement a été pris de donner une nouvelle impulsion au partenariat mondial pour le développement durable et de mobiliser les ressources nécessaires pour l'assurer. Dans son rapport, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable propose des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable. Le document final de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement, en juillet 2015, portera essentiellement sur l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. La bonne gouvernance et l'état de droit aux niveaux national et international sont des conditions indispensables à une croissance économique durable, partagée et équitable, au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

13. Dans le document final, il est déclaré de nouveau que chaque pays dispose, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, d'une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils pour parvenir au développement durable dans ses trois dimensions – objectif suprême qui inspire notre action à tous

14. La réalisation des objectifs de développement durable exige la conclusion d'un partenariat mondial aux fins du développement durable avec la participation active des gouvernements, ainsi que celle de la société civile, du secteur privé et des organismes des Nations Unies. Il sera indispensable de mettre en place un dispositif solide de suivi des objectifs pour garantir le succès de l'entreprise. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau joueront à cet égard un rôle important.

15. La volonté d'adopter de nouvelles mesures et de lancer de nouvelles initiatives concrètes, dans le respect du droit international, pour éliminer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, lesquels obstacles continuent de nuire au développement économique et social ainsi qu'à l'environnement de ces peuples, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être combattus et éliminés a été réaffirmée.

16. Conformément à la Charte, ce qui précède ne doit pas s'interpréter comme autorisant ou encourageant toute action de nature à porter atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique de tout État. Il a été décidé de prendre de nouvelles mesures et lancer de nouvelles initiatives concrètes, dans le respect du droit international, afin d'éliminer les obstacles auxquels ont confrontés les personnes qui vivent dans des régions en proie à des urgences humanitaires complexes et dans des régions touchées par le terrorisme.

17. Pour suivre les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable, il serait important d'avoir meilleur accès à des données et statistiques ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux. Il faut prendre d'urgence des mesures pour améliorer la qualité, la couverture et la disponibilité des données ventilées pour être sûr qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

18. Les objectifs de développement durable sont assortis de cibles et seront encore affinés au moyen d'indicateurs axés sur des résultats mesurables. Ils sont axés sur l'action, par essence globaux et valables universellement. Ils tiennent compte des réalités, capacités et niveaux de développement des différents pays et respectent leurs priorités et politiques nationales. Ils font fond sur les bases jetées par les objectifs du Millénaire, pour terminer ce qui doit l'être et relever les nouveaux défis. Ils constituent un ensemble intégré, indivisible de priorités mondiales en vue du développement durable. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque gouvernement qu'il revient de fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte des spécificités nationales. Ces objectifs et cibles intègrent les dimensions économiques,

sociales et environnementales, en reconnaissant leur interdépendance pour atteindre le développement durable sous tous ses aspects.